N° 3399 du 14 au 27 février 2024

L'inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

FERMES ET TENACES !

FO SOMMAIRE

© MARTA NASCIMENTO/REA

p. 4 à 7

p. 11 à 14

DR

p. 23

ACTU (pages 4 à 7)

Nos droits et conquêtes sociales, FO les défendra, toujours!

- *« Désmicardisation »* : la vraie solution, la hausse du salaire brut!
- L'exécutif n'en finit plus de taper sur les chômeurs.
- Seniors : FO exige de négocier des droits en toute indépendance.
- Projet de *« simplification »* : FO s'opposera à toute régression.
- Santé : toujours pas de moyens supplémentaires pour le service public.
- SNU, solidarité à la source… Autres chausse-trappes du discours gouvernemental.

DROIT (page 9)

- Clause de non-concurrence, tout ou rien!

DOSSIER (pages 11 à 14)

- Au sein de l'AFOIT, FO œuvre au rayonnement de l'OIT.

INTERNATIONAL (page 16)

- En Allemagne, une flambée de colère inédite face à l'inflation.
- Les Finlandais en grève contre la casse de leurs droits sociaux.

REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Prêt-à-porter : la casse sociale se poursuit en 2024.
- Chez Amcor Flexibles, FO défend le *« zéro licenciement contraint »*.
- Police municipale : que les négociations aboutissent et vite!
- RER, gares et centres de maintenance : la mobilisation des cheminots.
- Sortie de crise au Centre Pompidou.
- Élections CSE : FO de retour à la Samaritaine.
- Minima conventionnels : FO déterminée à obtenir des hausses compensant l'inflation.
- JO 2024 : les policiers pourront percevoir jusqu'à 1900 euros de prime.

CULTURE (page 22)

- Livre : quand un prof jette l'éponge.
- Mémoire : Jackie Tartuffo, une militante au grand cœur.

PORTRAIT (page 23)

- Corine Hamouda réussit à implanter FO chez Alten, géant de l'ingénierie et du conseil.

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.

PRINT IN FRANCE

Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal février 2024.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : https://www.force-ouvriere.fr

L'éditorial de Frédéric Souillot
Secrétaire général @SouillotFo sur Twitter

UNE SEULE SAISON, CELLE DES REVENDICATIONS!

Les différents indicateurs économiques qui nous parviennent montrent une situation de moins en moins florissante. Si l'économie française n'est pas en récession, l'Insee a toutefois confirmé la semaine dernière que l'activité économique avait stagné au dernier trimestre 2023. Encéphalogramme plat. La consommation des ménages est freinée par les pertes de pouvoir d'achat et une inflation toujours élevée. Dans le sillage de cette activité morose, les faillites d'entreprises remontent fortement, les créations d'emplois sont quasiment à l'arrêt et le taux de chômage remonte déjà.

Sur le terrain, nous voyons tous les jours la réalité reflétée froidement par ces indicateurs statistiques : des secteurs entiers en grande difficulté, comme l'habillement ou l'ameublement, des emplois menacés chez Casino à la suite des opérations de cession de magasins, l'annonce de neuf cents suppressions de postes à la Société générale, l'annonce de la fermeture de l'usine LU à Château-Thierry pour délocaliser une partie de la production en République tchèque, des salariés en grève pour s'opposer à des suppressions de postes chez Alinea, un projet de réduction d'effectifs chez Amcor Flexibles en Moselle, âprement combattu par Force Ouvrière... La liste s'allonge de jour en jour.

Sur le terrain, nous rencontrons tous les jours des salariés qui nous disent leurs difficultés

Sur le terrain, nous rencontrons tous les jours des salariés qui nous disent leurs difficultés à boucler les fins de mois, les pertes de pouvoir d'achat qu'ils subissent, les factures qui augmentent, les salaires qui stagnent ou les augmentations qui ne compensent pas suffisamment l'inflation.

Sur le terrain, nous voyons tous les jours la situation catastrophique de notre système de soins, et plus particulièrement celle de l'hôpital public, qui nécessite aujourd'hui un changement urgent de politique sanitaire. À Orange, à Lisieux, à Saint-Brieuc, les personnels soignants se mettent en grève, à l'appel de Force Ouvrière, contre des suppressions de postes, contre la fusion de plusieurs établissements, pour obtenir des moyens, des revalorisations salariales et une amélioration de leurs conditions de travail.

Nous voyons tous les jours la colère qui s'exprime à l'école sur les salaires trop bas, les conditions de travail toujours plus dégradées et les menaces que font peser les contre-réformes annoncées (lycées professionnels, école inclusive, établissements spécialisés, groupes de niveau...) sur l'ensemble des établissements et des personnels.

C'est donc au moment où la situation sociale se tend, que le chômage remonte et que l'objectif de plein emploi s'éloigne, que le gouvernement menace à nouveau de diminuer l'indemnisation des demandeurs d'emploi, tant dans la durée de versement de l'allocation chômage que dans son montant, et a déjà annoncé la fin de l'allocation spécifique de solidarité. Être au chômage ou au RSA, ce n'est pas un choix! Cette pression de l'exécutif, au moment même où nous négocions avec les employeurs sur l'emploi des seniors, complique évidemment les discussions.

Et c'est dans ce même moment que le Premier ministre annonce dans la presse un *« été social »*, puis un *« automne du travail »* avec deux projets de loi en préparation et avec l'ambition *« d'avoir un modèle social plus efficace et moins coûteux »*. À ce rythme, il est à craindre un *« hiver de l'austérité »*. Pour FO, au quotidien, au plus proche des attentes des agents du public et des salariés du privé, il n'y a qu'une seule saison, celle des revendications!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Nos droits et conquêtes social

***« Pour défendre nos droits et nos conquêtes sociales, FO sera au rendez-vous! »*, a tenu à réaffirmer la confédération le 30 janvier. Une forme d'avertissement à l'exécutif face aux annonces *« porteuses de reculs sociaux particulièrement inquiétants »* faites le même jour par le Premier ministre. Menace de nouvelles attaques du Code du travail via une réforme du marché du travail, projets de déréglementations tous azimuts au bénéfice des entreprises, volonté de durcir encore les règles d'indemnisation du chômage, notamment pour les seniors, projet, flou, de désmicardisation de la France, interrogeant sur l'avenir du mode de revalorisation du**

« Désmicardisation » : la vraie solution, la hausse du salaire

Le 31 janvier, interviewée dans les médias, la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Catherine Vautrin, revenait sur les propos de Gabriel Attal ayant annoncé la veille une prochaine réforme sur les *« bas salaires »*, une *« désmicardisation »* de la France. En 2023, 17,3% des salariés percevaient le Smic contre 12% en 2021. Non, le salaire minimum ne sera pas supprimé, assure la ministre. *« La volonté aujourd'hui, c'est de permettre à nos concitoyens de progresser. Qui n'a pas envie, dès lors qu'il travaille, de voir son revenu progresser? Le sujet est d'aider à montrer que le travail génère du revenu. »* Par une augmentation du salaire brut? Pour le gouvernement, *« désmicardisation (...) ne signifie pas augmentation générale des rémunérations, ni remise en place de l'échelle mobile des salaires »*, pointait FO le 30 janvier. Le 10 février, la Dares annonçait que le salaire moyen de base (en brut, hors primes et heures supplémentaires) a augmenté en moyenne de 3,8% entre décembre 2022 et décembre 2023. En 2023, l'inflation annuelle s'est établie à 4,9% selon l'Insee. Pour la ministre du Travail, il s'agirait de *« regarder quelles sont ces charges (...) qui quelque part viennent immédiatement retirer l'effet net* [des] *augmentations de salaire »* des personnes au Smic. Et pour les autres, *« celles et ceux qui sont juste au-dessus, regarder si l'enveloppe annoncée* [par le président de la République, NDLR] *de 2 milliards d'euros »* peut permettre *« une baisse d'impôts »*. Le grand flou : rien sur les salaires et des propos assimilant les cotisations sociales, qui financent la protection sociale, à des *« charges »*!

© F. BLANC

Une attaque en règle du Smic?

Gabriel Attal, annonçant une réforme à venir des aides à l'occasion du projet de

es, FO les défendra, toujours!

salaire minimum, mais aussi sur l'avenir du salaire différé, donc des ressources de la Sécu…
FO prévient qu'elle sera en travers de la route de tout projet qui tenterait d'ôter des droits aux travailleurs.

brut!

loi de finances pour 2025, pointe le fait de les *« concentrer »* au niveau du Smic. Actuellement, par la principale mesure, la réduction générale de cotisations est totale au niveau du Smic et dégressive jusqu'à 1,6 Smic. Le gouvernement souligne le manque de motivation des patrons à accepter des hausses de salaires au-delà du Smic, les aides étant alors moindres, ce qui fait augmenter le *« coût du travail »*. Alors quelles pistes de réforme? Rien n'est présenté pour l'instant mais l'existence même des exonérations – au total 74 milliards d'euros de manque à gagner pour les comptes publics en 2022 – n'est pas remise en cause. Depuis novembre, deux économistes, Antoine Bozio et Étienne Wasmer, travaillent à un rapport – qu'ils remettront en juin au gouvernement – sur les interactions entre aides et effets de seuils, salaires, emploi et *« coût du travail »*. Hasard de calendrier? Le député de la majorité gouvernementale Marc Ferracci (qui planche actuellement sur le projet de réforme du marché du travail, loi Macron II) propose quant à lui, depuis janvier, de désindexer le Smic de l'inflation pour une revalorisation déterminée par la négociation. Le 30 janvier, la confédération indiquait : *« Quand le Premier ministre dit "désmicardisation", cela sous-entend la remise en question du Smic et de ses règles de revalorisation. »*

Valérie Forgeront

L'exécutif n'en finit plus de taper sur les chômeurs

Haro sur les demandeurs d'emploi. Dans la droite ligne de l'axe édicté par le chef de l'État le 16 janvier, le Premier ministre Gabriel Attal a annoncé, dans son discours de politique générale du 30 janvier, vouloir *« aller plus loin dans la réforme de l'Assurance chômage »*, afin d' *« inciter toujours plus à la reprise du travail »*. L'objectif est d'atteindre le plein emploi, soit un taux de chômage autour de 5%, contre 7,5% actuellement (en augmentation depuis quelques mois). Pour y parvenir, l'exécutif attaque tous azimuts.

L'accord national interprofessionnel (ANI) sur une nouvelle convention Unédic, signé en novembre dernier par les interlocuteurs sociaux, n'a toujours pas été agréé. Le gouvernement a prolongé unilatéralement les règles actuelles dans l'attente des résultats de la négociation interprofessionnelle en cours sur l'emploi des seniors.

L'exécutif demande notamment aux interlocuteurs sociaux de reculer de deux ans les mesures spécifiques aux demandeurs d'emploi âgés de 55 ans et plus, en lien avec la réforme des retraites. Et si la trajectoire financière fixée n'est pas respectée, Gabriel Attal demandera aux interlocuteurs sociaux de retourner en négociation sur la base d'une nouvelle lettre de cadrage. *« C'est une menace sur l'avenir du paritarisme de l'Assurance chômage très clairement exprimée »*, dénonce Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi.

Prendre n'importe quel emploi…

Le Premier ministre a par ailleurs annoncé que le conditionnement du RSA à quinze heures d'activités hebdomadaires sera généralisé à tout le territoire dès janvier 2025. L'expérimentation de cette mesure, fermement dénoncée par FO, sera élargie à quarante-sept départements dès ce mois de février.

Enfin, sans information ni concertation préalable avec les interlocuteurs sociaux, Gabriel Attal a annoncé la suppression de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), allocation forfaitaire versée sous conditions aux chômeurs ayant épuisé leurs droits. Ils basculeront vers le RSA, qui ne permet pas de valider des trimestres pour la retraite. FO demande au Premier ministre de renoncer à cette mesure. *« L'objectif est de rendre les demandeurs d'emploi responsables de leur chômage en lieu et place de l'entreprise et de l'État et, en baissant l'indemnisation, de les contraindre à prendre n'importe quel emploi »*, dénonce Michel Beaugas.

Clarisse Josselin

© ERIC TSCHAEN/REA

Nos droits et conquêtes social

Seniors : FO exige de négocier des droits en toute indépendance

© MARTA NASCIMENTO/RÉA

Dans son discours de politique générale, Gabriel Attal n'a pas fait mystère de la volonté de l'exécutif *« d'aller plus loin dans la réforme de l'Assurance chômage »*, citant la négociation sur les seniors, qui a démarré le 2 février. *« Nous condamnons cette ingérence du gouvernement dans les discussions paritaires en cours, qui renforce la position du patronat. On a un peu l'impression d'être sous surveillance. Que le gouvernement nous laisse tranquilles! »*, réagit Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé de l'emploi et des retraites. Et il rappelle : pour FO, il n'est pas question de négocier l'indemnisation des seniors tant qu'ils n'auront pas de nouveaux droits pour gérer leur carrière. *« Tout l'enjeu, c'est de trouver des moyens pour qu'ils restent en emploi. Et cela engage la responsabilité des employeurs, car ce sont eux qui les licencient! »*

Rejet syndical unanime d'un CDI senior

Les 2 et 7 février, les premières pistes en matière d'emploi et de parcours professionnels ont été évoquées. FO a notamment défendu un entretien de mi-carrière pour les salariés, couplé à une visite médicale, avec obligation pour l'employeur de proposer une évolution de poste. Côté embauche, le patronat, lui, a déjà mis sur la table l'idée d'un CDI senior. Avec un rejet syndical unanime. *« Nous refusons l'idée d'un CDI spécifique, exonéré de cotisations, pour que les seniors "ne coûtent pas cher" »*, s'agace Michel Beaugas, qui préférerait le retour du contrat de génération. Syndicats et patronat se réunissent de nouveau le 15 février.

Ariane Dupré

Projet de « simplification » : FO s'opposera à toute régression

« *Simplifier* », « *débureaucratiser* »... C'est le nouveau credo de l'exécutif qui vise à présenter bientôt un acte II (loi Pacte II) de la simplification. Et le projet s'annonce plus large, applaudi par la CPME, le patronat des petites et moyennes entreprises, qui a proposé au gouvernement mi-janvier (après des mois de co-construction) quatre-vingts mesures : relever les seuils d'effectifs qui déclenchent des obligations pour les entreprises, modifier les règles des CSE et de délégation... Et dès décembre, par ses déclarations, par exemple sur les seuils, Bercy se montrait déjà en phase avec ces propositions.

L'attaque des branches?

Le projet exposé par le Premier ministre le 30 janvier convoque des considérations budgétaires. Rappelant l'objectif d'un déficit public (État, Sécurité sociale, collectivités territoriales) à ramener sous le seuil de 3% du PIB en 2027, Gabriel Attal indique, sans aucun détail, que *« 60 milliards d'euros »* sont perdus chaque année du fait *« des démarches et des complexités du quotidien »*. Un des remèdes serait l'arrivée, après l'été, d'une réforme du droit du travail, laquelle permettrait notamment *« de négocier certaines règles directement, entreprise par entreprise »*. Il faut en finir avec *« le fardeau des règles et des normes qui pèsent sur ceux qui créent nos TPE et nos PME »*, assure-t-il. La confédération, qui déjà s'était élevée contre les propositions de la CPME, a fait part le 30 janvier de ses inquiétudes sur *« une nouvelle remise en question du Code du travail et une remise en question du rôle des branches »*, et le risque d'une *« déréglementation à tous les niveaux »*.

Valérie Forgeront

es, FO les défendra, toujours!

Santé : toujours pas de moyens supplémentaires pour le service public

Dans son discours de politique générale le 30 janvier, le Premier ministre Gabriel Attal n'a pas manqué de rendre hommage aux soignants, *« visages de l'engagement, de l'accompagnement, de l'attention et de l'humanité »*, ni de constater *« la saturation de nos hôpitaux »*. Mais il n'a annoncé aucun moyen supplémentaire pour le service public de la santé, se contentant de décliner des mesures, pour certaines déjà promises.

FO demande toujours un plan Marshall

À l'hôpital, pour renforcer les effectifs, il a évoqué la régularisation des médecins étrangers (estimés à 2000) et la création de passerelles dans les études médicales. Contre les déserts médicaux, il a promis la création, *« dans chaque département »*, *« dès cet été »*, de services d'accès aux soins (SAS), organisant les professionnels pour assurer des permanences. À défaut, des gardes obligatoires pourraient être effectuées par les médecins libéraux. Enfin, les patients n'honorant pas leur rendez-vous médical seraient sanctionnés financièrement... Pas de quoi sortir de la crise pour FO-SPS, qui revendique un plan Marshall pour le service public de la santé, avec 100000 recrutements. L'exécutif reste ferme sur son cap d'austérité. En atteste le budget 2024 de la Sécurité sociale, qui acte 3,5 milliards d'euros d'économies sur les dépenses de l'Assurance maladie, dont 600 millions à l'hôpital.

Élie Hiesse

© COME SIT TLER/REA

SNU, solidarité à la source... Autres chausse-trappes du discours gouvernemental

Parmi les différentes annonces faites par le Premier ministre dans son discours de politique générale le 30 janvier, il est à noter la généralisation du service national universel (SNU) à la rentrée scolaire 2026.

Cette mesure, qui avait été portée par Emmanuel Macron lors de sa campagne présidentielle, est rejetée par les organisations syndicales et de jeunesse. La fédération FNEC FP-FO dénonce des velléités d'*« embrigadement de la jeunesse »* sur le temps scolaire, avec au programme douze jours en internat et en uniforme, avec levée de drapeau.

Autre promesse de campagne confirmée par Gabriel Attal, la mise en place de la solidarité à la source pour un versement automatique du RSA et de la prime d'activité. Leur attribution sera établie sur la base du montant net social – qui regroupe salaire et *« périphériques de rémunération »* – dont FO dénonce la modalité de calcul. En effet, de nouveaux éléments sont pris en compte, tels que la part salariale au financement des titres-restaurant ou la participation des employeurs aux Chèques-Vacances. Ce gonflement des ressources prises en compte pour calculer le droit des allocataires va entraîner la diminution, voire la suppression des prestations sociales.

C. J.

SALAIRES, SMIC, RETRAITE, POINT D'INDICE, MINIMA SOCIAUX...

STOP À L'AUSTÉRITÉ !

FO

Clause de non-concurrence, tout ou rien!

Si le salarié viole la clause de non-concurrence pendant un certain temps, il perd la contrepartie financière pour toujours.

Un salarié démissionnaire d'une entreprise à laquelle il était lié par une clause de non-concurrence est embauché dans une entreprise concurrente. Le contrat est rompu pendant la période d'essai, à l'issue de six mois.

Le premier employeur, estimant que la clause de non-concurrence avait été violée par le salarié, saisit le conseil de prud'hommes afin d'obtenir diverses indemnités en raison de cette violation et notamment le remboursement du versement de la contrepartie financière afférente à cette clause.

La cour d'appel juge que le salarié, n'ayant violé cette clause de non-concurrence que les six premiers mois de son application, ne doit rembourser que la contrepartie financière correspondant à ces six mois.

Sur pourvoi de l'employeur, la Cour de cassation casse l'arrêt d'appel : *« La violation de la clause de non-concurrence ne permet plus au salarié de prétendre au bénéfice de la contrepartie financière de cette clause, même après la cessation de sa violation. »* (Cass. soc., 24 janvier 2024, n°22-20926).

La Cour de cassation avait déjà eu l'occasion de considérer que le versement de la contrepartie financière en échange du respect par le salarié de sa clause de non-concurrence n'était plus dû à compter du moment où le salarié ne la respectait plus (Cass. soc., 31 mars 1993, n°88-43820), mais c'est la première fois qu'elle considère qu'une fois la clause de non-concurrence violée, il n'y a plus de retour possible.

Ainsi, le salarié ne peut pas demander à bénéficier de cette contrepartie financière à compter de l'instant où il cesse de violer cette clause de non-concurrence.

ATTENTION, la référence au Code civil permet à l'employeur d'engager la responsabilité contractuelle du salarié s'il peut apporter la preuve que cette violation lui a causé un préjudice.

Secteur juridique

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 1121-1 du Code du travail dispose :
« Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché. »

L'article 1147 du Code civil ancien disposait quant à lui :
« Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts, soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, toutes les fois qu'il ne justifie pas que l'inexécution provient d'une cause étrangère qui ne peut lui être imputée, encore qu'il n'y ait aucune mauvaise foi de sa part. »

L'article ci-dessus a été remplacé par l'article 1231-1 du Code civil :
« Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts, soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, s'il ne justifie pas que l'exécution a été empêchée par la force majeure. »

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

Adhérents FO connaissez-vous l'AFOC ?

L'AFOC est une association de consommateurs et de locataires créée par FO en 1974.

Elle vous informe et vous conseille sur vos droits.

Agréée par l'État, elle vous défend auprès des pouvoirs publics, des professionnels comme des bailleurs, et vous représente en justice si nécessaire.

Un litige avec un professionnel ?

Votre compte bancaire a été débité à votre insu ?

Le propriétaire de votre logement vous réclame des charges indues ?

Rendez-vous sur www.afoc.net rubrique SOS AFOC.

Rappel produits

Consultez la liste des produits dangereux ou défectueux mise à jour en temps réel.

Logement

Votre propriétaire refuse d'effectuer certaines réparations lui incombant ?

Consultez nos conseils pratiques.

Où nous trouver ?

Sur internet ou dans l'une de nos 200 permanences locales, l'Afoc est à vos côtés.

Consommation

Vous avez acheté un produit sur internet et vous n'avez pas été livré ?

Téléchargez nos modèles de lettres

www.afoc.net

Inscrivez-vous à la newsletter

Actualités, infos pratiques, conseils ... restez informés !

Affiche adhérent FO vinal A1.indd 1 01/06/2023 16:25:09

Au sein de l'AFOIT, FO œuvre au rayonnement de l'OIT

L'Association française pour l'OIT est née en 2001. Une création tout à l'initiative de FO. Son objectif est de faire connaître, en France et dans les pays francophones, les valeurs de l'Organisation internationale du travail, de relayer ses activités et ses publications afin de leur donner une visibilité. Pour FO, cela a tout à voir avec l'entretien du lien de solidarité internationale entre les travailleurs. Depuis vingt-trois ans, l'AFOIT, fondée par des organisations syndicales et patronales, s'emploie à sensibiliser des publics pas forcément avertis sur la question des droits. L'association – qui a son siège social au CESE –, attribue ainsi depuis 2012 un prix annuel qui s'adresse tant au monde de l'éducation qu'aux professionnels et qui récompense un travail en lien avec les principes et valeurs de l'OIT. Elle a lancé par ailleurs il y a quatre ans un challenge étudiant. Cette année, alors que la France accueille les JO, ce qui comprend les jeux paralympiques, l'AFOIT met l'accent – via un colloque le 19 mars et un projet Handifresque – sur la lutte contre les exclusions que vivent les personnes en situation de handicap.

CC BY-SA 4.0- JEREMY TOMA

Siège actuel de l'OIT à Genève.

Au sein de l'AFOIT, FO œuvr

Participer à rendre plus visible en France et dans les pays francophones l'Organisation internationale du travail. C'est la raison d'être de l'Association française pour l'OIT, l'AFOIT, née le 6 mars 2001. La création de la structure, dont le siège social est au CESE, tient beaucoup à l'implication de FO et de son secrétaire général de l'époque, Marc Blondel. L'AFOIT *« est un pur produit FO »*, résume le secrétaire confédéral à l'international, Branislav Rugani, qui, au titre de FO, est membre titulaire de son conseil d'administration.

Depuis cette époque, l'association (qui a ses équivalents en Belgique et au Japon) a fait son chemin et nombre de militants FO, notamment, s'y sont investis. Ainsi Didier Hotte en fut le secrétaire général, mandat repris depuis deux ans par Abdallah Moussaoui, qui est par ailleurs attaché de groupe au CESE au titre de FO. L'AFOIT, animée par ses membres bénévoles, a été fondée par des organisations syndicales et patronales (Medef, CPME, UIMM), avec l'appui du CESE (alors Conseil économique et social) qui en est membre de droit, à l'instar du BIT de Paris, le département français du Bureau international du travail (le BIT est le secrétariat permanent de l'OIT).

« Faire prendre conscience de l'apport des normes de l'OIT au monde du travail »

L'AFOIT compte parmi ses membres des personnalités du monde politique, économique et social ou encore des professeurs d'universités. Ils ont participé à ouvrir l'association au monde étudiant, au fait de sensibiliser les jeunes aux actions de l'OIT. Depuis 2012, l'AFOIT (financée par ses membres cotisants et avec un soutien du CESE) attribue ainsi un prix annuel (avec le soutien de l'OCIRP) qui s'adresse tant au monde de l'éducation qu'aux professionnels et qui récompense un travail en lien avec les principes et les valeurs de l'OIT. Elle a lancé par ailleurs il y a quatre ans un challenge étudiant. *« Cinquante-quatre groupes d'étudiants travaillent actuellement dans neuf universités françaises, dans le cadre de leurs études, sur des sujets en lien avec l'OIT »*, souligne Abdallah Moussaoui. En mars, à Genève, seront remis les prix de ce challenge qui attire de plus en plus : une dizaine de jeunes en 2023, mais cent cinquante étudiants cette année.

L'AFOIT s'emploie donc à mettre l'OIT dans la lumière et ce n'est aucunement superfétatoire. En effet, les valeurs et actions portées par l'organisation internationale – seule agence tripartite (gouvernements, employeurs, travailleurs) de l'ONU – sont *« parfois mal connues dans notre pays »*, résume le président de l'association, Gwenaël Prouteau. Il s'agit donc *« de vulgariser et de faire prendre conscience de l'importance des normes qui sont négociées et écrites par l'OIT et de leur apport au monde du travail »*, explique Abdallah Moussaoui. Des normes qui sont des instruments juridiques visant à être reconnus (notamment ratifiés) par les États et retranscrits en droit dans les législations du travail respectives.

L'OIT : des normes essentielles aux droits des trava

Créée en 1919 par le traité de paix de Versailles à l'issue de la Première Guerre mondiale, l'Organisation internationale du travail (OIT) tient toujours un rôle essentiel, permettant de faire avancer la condition des travailleurs dans le monde. Le préambule de la Constitution de l'OIT affirme *« qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale »*. Un objectif toujours actuel. En juin 2023, lors de la 111e Conférence internationale du travail – sorte de parlement de l'organisation –, Gilbert F. Houngbo, le directeur général de l'OIT, a appelé ainsi *« à appuyer davantage sur l'accélérateur de la justice sociale »* face aux inégalités du travail qui s'accroissent, et alors que *« 214 millions de travailleurs gagnent moins du seuil de pauvreté »*. Agence de l'ONU, l'Organisation des Nations unies, l'OIT, qui compte aujourd'hui 187 États membres, a une formation tripartite : gouvernements, syndicats (dont bien sûr FO) et employeurs y sont représentés pour élaborer un cadre de droits pour les travailleurs et lutter contre leur exploitation. Au sein de la Conférence internationale du travail, qui se réunit une fois par an en juin à Genève, les délégations tripartites des États sont chargées de bâtir des normes internationales du travail, via l'adoption de conventions et de recommandations (des principes directeurs). Les conventions ont rang de traités internationaux, ouverts à la ratification des États membres. Ratifier une convention n'a rien d'anodin car elle entraîne l'obligation juridique, donc la contrainte, pour les pays, d'en appliquer les dispositions. En un siècle, l'OIT a adopté près de deux cents normes internationales, sur des thèmes allant de la journée de huit heures à l'égalité salariale entre femmes et hommes. La France a ratifié 129 conventions, dont la dernière en 2019 sur l'interdiction de la violence et du harcèlement au travail. L'OIT est également à l'origine de conventions fondamentales s'appliquant à tous les États membres, comme l'abolition du travail des enfants ou la liberté syndicale.

Un rôle de constructeur, de vigie, de contrôleur…

L'OIT, qui rédige par ailleurs des rapports et propose des informations statistiques, dispose d'une commission de l'application des normes, chaque État membre devant présenter un rapport annuel sur l'application nationale des conventions signées. Le conseil d'administration du bureau de l'OIT peut en outre diligenter des enquêtes qui font grand bruit. L'organisation a ainsi créé quatorze commissions d'enquête concernant des allégations de non-respect grave des conventions. À plusieurs reprises, dont en 2022, l'OIT a ainsi alerté sur le cas du Myanmar, l'appelant urgemment à cesser sa répression sanglante des syndicats et le recours au travail forcé. L'organisation peut aussi être saisie par les syndicats. En 2011, à la suite d'une saisine de

re au rayonnement de l'OIT

« Les jeux paralympiques cet été seront l'occasion d'évoquer les normes de l'OIT qui sont en relation avec le handicap au travail et d'en faire la promotion », indique Branislav Rugani. L'AFOIT organise ainsi un colloque le 19 mars à Paris et lance un projet Handifresque (faire le bilan des normes relatives au handicap et construire collectivement, avec différents acteurs, des propositions qui permettraient ensuite de les améliorer dans le cadre de l'OIT).

Dotée de deux publications (son site : https://afoit.org), l'AFOIT construit son essor petit à petit, visant une présence sur tout le territoire national. Elle a contacté par ailleurs des universitaires étrangers, en zones francophones (Tunisie, Côte d'Ivoire, ...). Et, indique Branislav Rugani, *« elle travaille aussi à rechercher des partenariats afin de construire de nouveaux projets »*. En se tenant toujours au service des valeurs de l'OIT, pour la justice sociale, les droits de l'Homme et les droits au travail reconnus internationalement.

Valérie Forgeront

ailleurs

En 1946, l'OIT devient la première institution spécialisée des Nations unies. À gauche, Edward Phelan, son directeur général, à droite, Trygve Lie, le secrétaire général des Nations unies. Image OIT.

FO, l'OIT a ainsi épinglé la France sur le travail du dimanche dans les enseignes de bricolage. Elle estimait que l'augmentation des dérogations au repos hebdomadaire obéissait à des *« préoccupations économiques »*, sans prendre en compte *« l'impact »* social pour les salariés.

Ariane Dupré

Trois questions à Gwenaël Prouteau, président de l'AFOIT

Quels sont les atouts de l'AFOIT?

Nous organisons des moments de débats, tels ceux qui se sont tenus à l'issue de la Conférence internationale du travail, ou encore des colloques, tel celui du 19 mars prochain sur le parasport. Nous diffusons aussi les valeurs de l'OIT dans le monde universitaire via le « Challenge Etudiant AFOIT ». Depuis un peu plus d'un an, les étudiants qui le suivent deviennent membres de l'AFOIT, ce qui montre leur intérêt grandissant. La constitution même de notre conseil d'administration est un atout, avec la présence de représentants des employeurs et des organisations syndicales.

Pourquoi est-il nécessaire de faire connaître aux travailleurs les valeurs de l'OIT et ses actions?

Aujourd'hui, le monde du travail connaît une mutation profonde. La mondialisation, les changements technologiques, entre autres, bouleversent les modes de travail et peuvent amener à remettre en cause des droits. Il est donc impératif de promouvoir les normes internationales du travail et d'expliquer comment une ratification se traduit dans le droit, notamment en France. Le 5 décembre dernier, à la Fédération FO de la Chimie, nous avons échangé par exemple avec de nombreux militants sur ce que représente l'OIT. Cela leur permet ensuite d'être eux-mêmes des relais.

Pourquoi sensibiliser les jeunes?

Les jeunes qui étudient le droit du travail, la protection sociale, etc. seront amenés ensuite à mettre en pratique un droit, une protection dont le fondement est issu d'une convention internationale. C'est donc important pour l'AFOIT de communiquer avec ces étudiants sur ce que sont ces conventions. Nous avons contacté par ailleurs des universitaires francophones de Tunis, Abidjan, Alger et Lomé pour les intégrer dans le Challenge Etudiant. Leurs étudiants devraient candidater l'an prochain. Nous avons diffusé aussi, auprès des universités francophones qui dispensent un enseignement doctoral, la possibilité de candidater au Prix Francis Blanchard. Nous avons déjà à ce jour sept candidatures. L'AFOIT a beaucoup de projets à mettre en place et espère trouver les appuis et soutiens nécessaires pour les réaliser.

Propos recueillis par Ariane Dupré

Dans l'actualité de l'AFOIT...

Parasport 2024

Un tremplin vers l'emploi

L'occasion était trop belle pour l'Association française pour l'OIT (AFOIT), qui compte parmi ses nombreux combats la question de l'égalité d'accès aux droits dans le monde du travail et la lutte contre l'exclusion professionnelle que peuvent vivre les personnes en situation de handicap. Un enjeu majeur, celles-ci représentant environ un milliard de personnes, soit 15% de la population mondiale. L'association s'est saisie de l'événement historique que constitue l'organisation à Paris des Jeux paralympiques 2024 (les premiers à avoir lieu dans l'Hexagone, du 28 août au 8 septembre) pour braquer les projecteurs sur les pratiques parasportives, leurs facteurs de réussite, les compétences mobilisées. Dépassement de soi, intelligence et coopération collectives sont d'indéniables atouts pour réussir dans le monde du travail. Qui le nierait? La promotion du parasport est donc un levier pour favoriser l'inclusion sur le lieu de travail.

19 mars au CESE : une journée dédiée au parasport

À l'initiative de l'AFOIT, le 19 mars sera une journée dédiée au parasport au Conseil économique, social et environnemental (CESE). Intitulée « Parasport 2024 : tremplin vers l'emploi », ouverte au grand public, elle sera organisée autour de deux moments. Sous le parrainage de Marie-Amélie Lefur, athlète neuf fois médaillée aux Jeux et présidente du Comité paralympique et sportif français, l'hémicycle accueillera un colloque, au cours duquel parasportifs, acteurs publics, associations, fédérations, entreprises et syndicats partageront expériences et actions sur l'insertion professionnelle et les politiques actives d'intégration. La grande salle du CESE se muera, elle, en un forum pour l'emploi, assorti d'ateliers de présentation des disciplines parasportives (boccia, basket ou escrime fauteuil, football à cinq...). Au menu encore, les dernières innovations techniques d'équipementiers qui permettent aux personnes en situation de handicap de pratiquer une activité sportive.

Aussi attendu soit l'événement, il ne saurait éclipser l'autre moment fort de l'agenda de l'AFOIT. Le 26 mars se conclura la quatrième édition de son Challenge Etudiants, qui a vu se mesurer cent cinquante étudiants en master de droit social. Du jamais vu. Pendant quatre mois, ceux-ci ont planché sur une thématique au cœur des préoccupations de l'OIT, telle que « Intelligence artificielle et contrôle des salariés », ou « L'adaptation du mouvement syndical face à l'essor des entreprises multinationales ». Les trois premiers binômes lauréats recevront leur prix au siège de l'OIT à Genève (Suisse).

Élie Hiesse

La Macif vous protège dans votre activité syndicale ( ) avec des contrats sur mesure.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**

MACIF

La Macif, c'est vous.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

© CHRISTOPH REICHWEIN/ZUMA-REA

En Allemagne, une flambée de colère inédite face à l'inflation

Actuellement en récession, le pays voit se multiplier les mobilisations dans divers secteurs, avec un dénominateur commun : les revendications salariales face à la perte de pouvoir d'achat.

Il s'agit de la plus longue grève de l'histoire de la Deutsche Bahn, la compagnie ferroviaire publique allemande : les six jours de paralysie des transports qu'a connu le pays fin janvier étaient du jamais vu outre-Rhin. Symbole du ras-le-bol des salariés face à la baisse de leur pouvoir d'achat, les mobilisations se multiplient, notamment dans les transports (ferroviaires, locaux et aériens). Entre 2012 et 2021, les Allemands n'avaient fait grève en moyenne que 18 jours par an – contre 92 en France et 96 en Belgique.

« La multiplication des mobilisations et grèves d'avertissement en Allemagne n'est que la conséquence de la dégradation du droit à la négociation collective », décrypte Branislav Rugani, secrétaire confédéral du secteur international de FO. Réputé rodé au dialogue social, le pays connaît une flambée de colère inédite en lien avec l'inflation. Mi-janvier, les agriculteurs allemands se sont massivement mobilisés aussi pour protester contre une réforme de la fiscalité sur le diesel. Le gouvernement a annoncé que la suppression de cet avantage fiscal serait progressive, sans parvenir à apaiser la colère.

Bond spectaculaire des adhésions syndicales

Dans les transports en commun locaux, la question des conditions de travail vient s'ajouter aux revendications salariales. Le syndicat Verdi réclame *« une réduction du temps de travail hebdomadaire, avec une compensation salariale complète »*, dans un secteur faiblement attractif et donc sujet aux pénuries de main-d'œuvre. Du côté des transports aériens, la compagnie nationale Lufthansa a dû annuler 90% de ses vols lors de la grève du 7 février, faute d'accord trouvé dans les négociations collectives.

Accablée par la baisse de ses exportations, l'Allemagne est officiellement tombée en récession en 2023, avec une chute de 0,3% de son PIB. Pour défendre leurs droits dans ce contexte difficile, les salariés ont su vers qui se tourner, rappelle Branislav Rugani : *« C'est également un symbole clair que la mobilisation paie en termes d'adhésion syndicale, la Confédération allemande des syndicats ayant vu une hausse de plus de 37% de ses adhésions par rapport à l'année dernière. »*

Fanny Darcillon

Les Finlandais en grève contre la casse de leurs droits sociaux

Depuis le 31 janvier, la Finlande est touchée par des grèves massives ayant déjà réuni des centaines de milliers de personnes, sur un pays qui compte 5,5 millions d'habitants. En cause, un projet de réforme du marché du travail présenté par le gouvernement conservateur de Petteri Orpo, qui prévoit notamment *« la restriction du droit de grève, la modération salariale et une nouvelle décentralisation chaotique de la négociation collective au niveau des entreprises, au détriment des branches*, dénonce Branislav Rugani. *Les syndicats finlandais ne se laisseront pas faire ».* Le mouvement se poursuit cette semaine dans les secteurs des transports, de la petite enfance et des industries chimiques et alimentaires.

F. D.

Des chiffres utiles au quotidien…

Ce qui change

Très chères autoroutes… Les nouveaux tarifs des péages, validés par l'État, sont entrés en vigueur au 1er février. La hausse (liée à un calcul relatif à l'inflation) se situe autour de 3% en moyenne (après 4,75% en 2023, date de la fin du gel des tarifs imposé en 2015). La palme de la hausse revient au Viaduc de Millau avec +5,83%. Selon l'Autorité de régulation des transports, les sociétés d'autoroutes (vingt-cinq) ont tiré des péages une recette de 10,3 milliards d'euros en 2021. Leurs bénéfices ont gonflé de près de 47% à 3,9 milliards d'euros (+11% par rapport à 2019), en lien avec la baisse de l'impôt sur les sociétés. Et elles ont versé pour 3,3 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires. La loi de finances pour 2024 prévoit (pour financer la transition écologique) la taxation des concessions autoroutières. Reste à batailler avec ces sociétés, reines d'un réseau autoroutier privatisé en 2006. **V. F.**

SMIC — SALAIRE

11,65 € Le Smic a augmenté de 1,13% au 1er janvier 2024. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,13 euro, passant de 11,52 à 11,65 euros.

SÉCURITÉ SOCIALE

3864 € Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 3864 euros (plafond annuel de 46368 euros) depuis le 1er janvier 2024, contre 3666 euros en 2023. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.

ALLOCATIONS FAMILIALES

141,99 €	Pour 2 enfants à charge (plafond).
323,91 €	Pour 3 enfants à charge (plafond).
505,83 €	Pour 4 enfants à charge (plafond).
181,92 €	Par enfant en plus à charge.
71,00 €	Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.

CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), chiffres provisoires

-0,2%	en janvier 2024 (+0,1% en décembre 2023).
+3,1%	en janvier 2024 sur un an (+3,7% en décembre 2023).

En janvier 2024, les prix à la consommation baissent de 0,2% sur un mois et augmentent de 3,1% sur un an.

% COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

9,2%	**CSG** (impôt) – 9,2 % depuis le 1er janvier 2018 et sur 98,25 % du salaire brut depuis le 1er janvier 2012.
0,5%	**CRDS** (impôt) – 0,5 % depuis le 1er février 1996 et sur 98,25 % du salaire depuis le 1er janvier 2012.
	SÉCURITÉ SOCIALE
6,90 %	Assurance vieillesse.
0,40 %	Assurance vieillesse déplafonnée.
	RETRAITES COMPLÉMENTAIRES
	Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :
3,15 %	Tranche 1.
8,64 %	Tranche 2.
0,024%	Apec.
0,14%	CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.
	Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1er janvier 2019.
0,86%	Tranche 1.
1,08 %	Tranche 2.

FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1er juillet 2023

4,92 €	(brut) **Valeur du point**.
5907,34 €	(brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.
1801,73 €	(brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 366.
11,10%	**Retenue pour pension**.
9,2 %	**CSG** (impôt) 9,2 % de 98,25 % du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.
0,5 %	**RDS** (impôt) 0,5 % de 98,25 % du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20 % du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5 % employeur et 5 % fonctionnaire.

Prêt-à-porter : la casse sociale se poursuit en 2024

Saignée chez Minelli, nouveaux plans sociaux chez IKKS et Pimkie, placement en liquidation judiciaire de Chaussexpo… Les difficultés du secteur de l'habillement ne semblent pas près de s'estomper.

© FRANCK CRUSIAUX/REA

La marque de chaussures Minelli, emblématique enseigne de centre-ville, survivra en 2024. Mais à quel prix! Sur décision du tribunal de commerce de Marseille, elle est passée aux mains de trois repreneurs – la marque de luxe Mesdemoiselles Paris et les investisseurs DS Invest et Union Brothers –, mais seuls 47 magasins sont conservés sur les 120 qui existaient. Près de 400 emplois sont supprimés, soit les deux tiers des effectifs de l'enseigne.

« On s'y attendait, mais je trouve ça dommage, expose Philippe Jacques, militant FO et élu au CSE. *Pour relancer une entreprise comme Minelli, il ne suffit pas de la racheter à bon prix, il faut pouvoir investir du cash derrière. Ont-ils les reins assez solides pour poursuivre ? »* C'est la question que se posent aussi de nombreux salariés du prêt-à-porter, dont les enseignes passent de main en main ces dernières années sans que grand monde parvienne à redresser la barre. Outre la conjoncture défavorable, le secteur paie aujourd'hui son expansion frénétique des années 1980-1990, où l'ouverture de nombreux magasins a été financée par la dette.

L'habillement, variable d'ajustement du budget des ménages

Début janvier, les 700 salariés de Chaussexpo ont vu leur marque placée en liquidation judiciaire. Si aucune solution de reprise n'est trouvée au 15 mars, l'ensemble des 180 magasins fermeront. Le 5 février, c'était au tour de l'entreprise IKKS d'annoncer qu'elle envisageait de fermer des magasins et de réduire ses effectifs – jusqu'à 202 emplois seraient menacés. L'enseigne Pimkie est elle aussi touchée par un nouveau PSE, six mois après le précédent. Et trente-six magasins supplémentaires fermeront cette année.

Après l'hécatombe de 2023, année pendant laquelle au moins 4000 emplois ont été supprimés dans l'habillement, 2024 ne semble donc pas plus rose. *« Les salaires ne suivent pas l'inflation, donc les Français arbitrent dans leurs dépenses »*, souligne David Malézieux, secrétaire adjoint de la section fédérale du commerce et VRP à la FEC-FO. Au vu de la faiblesse des augmentations proposées par le patronat lors des NAO dans la plupart des secteurs, l'habillement risque fort de continuer à pâtir de ces arbitrages.

Fanny Darcillon

Chez Amcor Flexibles, FO défend le *« zéro licenciement contraint »*

Depuis qu'Amcor Flexibles à Sarrebourg (Moselle) a annoncé mi-janvier son projet de réduction d'effectifs, lequel concernerait 47 des 232 salariés, le bras de fer est engagé avec FO, majoritaire à 86,67%. *« Nous nous battrons jusqu'au bout pour qu'il n'y ait aucun licenciement contraint »*, prévient Servin Ross, délégué syndical FO, qui dénonce l'attitude *« déloyale »* du spécialiste australien de l'emballage alimentaire. *« Quand nous avons manifesté à Bruxelles fin octobre, le porte-parole Europe garantissait qu'aucun projet ne menacerait les emplois jusqu'à juin 2024 »*, dénonce le militant.

FO conteste la motivation économique du PSE

L'annonce du projet de plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) n'est pas une surprise. Depuis plus d'un an, FO est à l'offensive pour contrer toute décision précipitant une restructuration, tel le transfert – acté mi-2023 – de volumes d'activités vers d'autres usines, qui va conduire à une baisse de 20% de la production. *« La direction a aussi décidé de ne pas renouveler le contrat d'un sous-traitant coloriste sur site, sans lequel celui-ci ne peut fonctionner »*, précise Servin Ross. Soutenu par FO-Métaux et l'UD FO de Moselle, le syndicat conteste toute motivation économique au PSE annoncé et rappelle la bonne santé économique du groupe.

Élie Hiesse

Police municipale : que les négociations aboutissent et vite!

Alors que les discussions sur le volet social sont à l'arrêt depuis le remaniement, les policiers municipaux, qui étaient en grève et manifestaient le 3 février, ont obtenu un rendez-vous au ministère de l'Intérieur le 13 février. Date qui semble signifier la reprise des négociations. Enfin.

« *Le dialogue social était engagé depuis plusieurs mois* » entre les syndicats de la police municipale (PM/9 500 agents en France) et la ministre déléguée chargée des collectivités territoriales, Dominique Faure, soulignait fin janvier FO-PM. Les discussions tripartites (État, employeurs territoriaux, syndicats), attendues depuis vingt ans et portant sur le volet social, avançaient... jusqu'au remaniement le 9 janvier. La réunion de concertation du 12 janvier, qui s'annonçait *« décisive »*, souligne le syndicat national FO, première organisation du secteur, a ainsi été annulée. *« Nous nous retrouvons désormais sans aucun interlocuteur ministériel pour représenter les intérêts de la fonction publique territoriale »*, déplorait le 26 janvier FO-SPS. Ce qui a fait monter le mécontentement. Le 3 février, des syndicats de la police municipale ont donc organisé, à l'appel de FO notamment, une journée de grève et de manifestations, massivement suivies avec quelque 6000 agents participant dans plusieurs villes aux rassemblements devant les préfectures.

Cadre d'emploi, régime indemnitaire...

Les syndicats ont obtenu un rendez-vous au ministère de l'Intérieur le 13 février dans la soirée (date du bouclage de notre édition), date qui devrait sonner la reprise des négociations. *« Il faut reprendre les discussions là où elles en étaient. Nous attendions alors une contre-proposition de la ministre déléguée »*, indiquait en amont de la réunion Bertrand Debeaux, secrétaire adjoint de FO-PM. Finalement, Dominique Faure reste ministre déléguée dans le nouveau gouvernement nommé le 8 février. FO demande toujours le passage des policiers municipaux et des gardes-champêtres en catégorie B active (et non plus C, la plus basse), la reconnaissance de la pénibilité via une bonification quinquennale (prenant part au calcul de la pension), l'amélioration du régime indemnitaire avec le renforcement de la prime IAT (indemnité d'administration et de technicité) et la création d'une prime de risque (remplaçant l'indemnité spécifique mensuelle de fonction). Celle-ci serait à un taux équivalent à 25% du traitement indiciaire et soumise à cotisations, donc participant au calcul de la pension. Le gouvernement *« acceptera-t-il de rouvrir le dossier des retraites... »*, s'interrogeait Bertrand Debeaux en amont du rendez-vous du 13 février.

Valérie Forgeront

RER, gares et centres de maintenance : la mobilisation des cheminots

© F. BLANC

La colère gronde à nouveau sur les rails. *« Le premier épisode de la grève, en fin d'année 2022, avait permis quelques avancées qui, bien que réelles, ne répondaient pas entièrement aux revendications des agents »*, contextualise FO-Cheminots dans son tract. D'où un deuxième épisode de grève qui se profile, *« et les chefs de bord Force Ouvrière y prendront toute leur part »*. FO se joindra au CNA, le Collectif national des ASCT (agents du service commercial train), créé en décembre 2022 et réactivé. Un préavis de grève a été déposé du jeudi 15 février au lundi 19 février.

Reconnaissance du métier de contrôleur

Cette mobilisation vise à la reconnaissance du métier de contrôleur comme un métier de roulant, avec la demande de primes supplémentaires – autour de 50 euros par mois – et qu'elles soient prises en compte dans le calcul de la retraite. La demande porte aussi sur une prise en compte de la pénibilité due aux horaires variables, décalés et aux découchés.

D'autres mobilisations ont vu le jour. Ainsi celle des conducteurs du RER B, qui étaient en grève le 1er février. Mais aussi parmi les agents de la maintenance du matériel, où un préavis de grève a été déposé le 6 février. Tous revendiquent une augmentation de salaire et fustigent l'augmentation générale accordée par la direction au 1er janvier 2024, à hauteur de 1,8%.

Chloé Bouvier

Sortie de crise au Centre Pompidou

Après trois mois de grève, un accord a été trouvé le 29 janvier avec la direction du Centre Pompidou. FO, signataire, se félicite d'un texte garantissant le maintien des effectifs, alors que le Centre va fermer pour cinq ans de travaux.

Après une grève de trois mois, un accord a été trouvé le 29 janvier avec la direction du Centre Pompidou, signé par deux syndicats majoritaires, dont FO. Alors que le musée va fermer en 2025 pour cinq ans de travaux, les syndicats ont enfin obtenu des garanties sur le maintien des effectifs pendant cette période, et à la réouverture en 2030. L'accord stipule que la direction du Centre et le ministère de la Culture s'engageront à demander le maintien du plafond d'emploi total (1035 agents) à l'occasion des projets de loi de finances. Au-delà de ce principe, FO a obtenu des engagements plus précis de la direction : « *Nous avons la garantie que tous les postes des 109 agents de sécurité, de sécurité-incendie, ainsi que des 142 agents d'accueil seront maintenus pendant les travaux. Les départs seront* également *compensés par des embauches en CDI. Pour nous, c'est une grosse avancée. On retrouvera les effectifs à la réouverture* », se réjouit Philippe Mahé, secrétaire du syndicat FO du personnel du Centre Pompidou (SPCP). Ces engagements devaient être signés lors du comité social d'administration (CSA) du 9 février. L'accord précise en outre qu'il n'y aura « *pas de départ contraint* » pendant les travaux, ni à la réouverture du Centre.

Risques restreints d'externalisation

Le résultat est plus nuancé concernant la non-externalisation des tâches ou des missions des agents à la réouverture du Centre : « *Sur la non-externalisation ferme, nous n'avons pas pu aller jusqu'au bout* », concède Philippe Mahé. Si toute externalisation massive est exclue, une externalisation restera possible « *de façon marginale, après avis du CSA* », selon l'accord. « *Nous serons vigilants sur cette question lors du comité de suivi syndical de l'accord* », prévient le militant FO. Les syndicats vont désormais négocier les affectations des cinq cents agents mutés pendant les travaux. Ils seront répartis entre le Grand Palais et le nouveau centre d'exposition et de conservation des réserves du Centre Pompidou à Massy (Essonne), prévu pour septembre 2026.

Ariane Dupré

Élections CSE : FO de retour à la Samaritaine

FO est de nouveau représentée à la Samaritaine à Paris. Les dernières élections, le 11 janvier, ont vu l'organisation remporter deux sièges de titulaires au comité social et économique, en recueillant plus de 22% des suffrages exprimés. Thierry Dufraisse, délégué syndical FO et vendeur en horlogerie, a été élu secrétaire du CSE. Si la liste n'a pas remporté de siège au sein du collège des techniciens et agents de maîtrise, un représentant syndical y a néanmoins été nommé.

L'objectif des augmentations de salaires…

« *Nous sommes fiers d'être revenus à la Samaritaine* », souligne Carole Prioult, secrétaire générale du syndicat FO-Commerce de Paris. « *Et fiers d'y être revenus avec une équipe qui a une vraie force de conviction.* » Les nouveaux élus se sont mis au travail dans la foulée puisque les négociations annuelles obligatoires ont été entamées début février. « *Les priorités sur lesquelles nous travaillons sont la semaine de quatre jours (avec l'objectif de 32 heures payées 35), l'augmentation des salaires et bien sûr l'apaisement du dialogue social* », résume Thierry Dufraisse, qui espère avoir très vite de bonnes nouvelles à annoncer à ses collègues. **S. D.**

Minima conventionnels : FO déterminée à obtenir des hausses compensant l'inflation

Dans l'hôtellerie-restauration et les pharmacies d'officine, le syndicat FO a établi le rapport de force. Dans les entreprises de froid, il a permis d'obtenir une hausse moyenne de 6%.

Les hausses de salaires seraient moins fortes en 2024 qu'en 2023, prédisent des études. Certaines NAO 2024 de branche semblent le confirmer, sauf que les velléités patronales se heurtent à la détermination des équipes FO à obtenir une hausse des minima compensant l'inflation. *« Nous revendiquons 4% sur toute la grille »*, martèle Nabil Azzouz, secrétaire fédéral de la FGTA-FO chargé des hôtels-cafés-restaurants (900 000 salariés), où les négociations frisent la caricature. La première « proposition », faite le 24 janvier, équivaut à… zéro, les organisations patronales ayant d'emblée voulu reporter les discussions à juin, avant d'accepter de les reprendre en mars. *« Le patronat essaie de gagner du temps »*, dénonce le militant. FO et tous les syndicats se disent *« prêt*[s] *à engager des actions fortes »*.

Construire le rapport de force

Dans les pharmacies d'officine, FO, première organisation, fait monter la pression pour que les organisations patronales fassent *« des propositions sérieuses »*. Les NAO 2024 de branche ont été bloquées à l'initiative de l'organisation patronale majoritaire le 11 décembre, et restent suspendues à ce jour. En réaction, FO et tous les syndicats ont suspendu toute signature d'accord collectif. *« Il y a urgence à construire un accord à la hauteur des enjeux d'attractivité des métiers »*, précise Olivier Clarhaut, secrétaire fédéral FO, qui pointe les difficultés de recrutement. *« Les NAO 2023, conclues par une hausse linéaire de 3%, n'ont pas compensé l'inflation. Depuis janvier, les seize premiers coefficients ont été rattrapés par le Smic revalorisé »*, précise-t-il.

Dans la branche du froid (30 000 salariés), où les NAO 2024 ont débuté sur un constat patronal de ralentissement de l'activité, FO, deuxième organisation, a obtenu le 25 janvier une hausse linéaire de 4%. Également actée, une revalorisation du point d'ancienneté (de 5 à 6 euros) et de l'indemnité d'astreinte (de 10,20 à 12 euros). *« Nous devons ce résultat au rapport de force établi depuis trois mois en intersyndicale. En 2023, le patronat n'a pas respecté la clause de revoyure de mi-année. Il a voulu restaurer le dialogue social »*, note Nathalie Capart, secrétaire fédérale chez FO-Métaux. Résultat? *« Une hausse moyenne de plus de 6% »*, appliquée en février.

Élie Hiesse

JO 2024 : les policiers pourront percevoir jusqu'à 1900 euros de prime

Le 10 janvier, à l'appel du syndicat Unité SGP Police-FO, quelque trois cents policiers avaient défilé dans Paris pour dénoncer notamment le manque de visibilité sur la mobilisation des forces de l'ordre durant les Jeux olympiques et exiger une prime compensatoire pour tous. Ils sont désormais fixés.

Faciliter les gardes d'enfants

Le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, dans un courrier adressé le 30 janvier à tous les agents du ministère, confirme que l'ensemble des effectifs seront mobilisés du 24 juillet au 11 août. La prise de congés entre le 15 juin et le 15 septembre pourra dépasser quinze jours dès lors que les taux de présence par nécessité de service sont respectés.

En compensation, une prime de 1000 euros sera versée à tous les agents. Ce montant sera porté à 1600 euros dans les départements accueillant une épreuve olympique et à 1900 euros pour les policiers mobilisés en Île-de-France et ceux de la police aux frontières. S'y ajoute une indemnité de 50 euros par nuit pour les missions de plus de quatre nuits. Les heures supplémentaires seront payées au fil de l'eau. Des actions seront aussi lancées pour faciliter les gardes d'enfants.

Si le syndicat FO prend acte des engagements du ministre envers les personnels, il souligne que *« certaines dispositions devront faire l'objet de précisions, voire d'améliorations »*, et que la reconnaissance due aux forces de l'ordre passe aussi par d'autres mesures pérennes.

Clarisse Josselin

© THOMAS VANDENBERGUE/REA

Livre : quand un prof jette l'éponge

William Lafleur, professeur d'anglais ayant quitté l'Éducation nationale, signe un réquisitoire cinglant contre son ancienne administration, enrichi de nombreux témoignages collectés auprès de ses collègues.

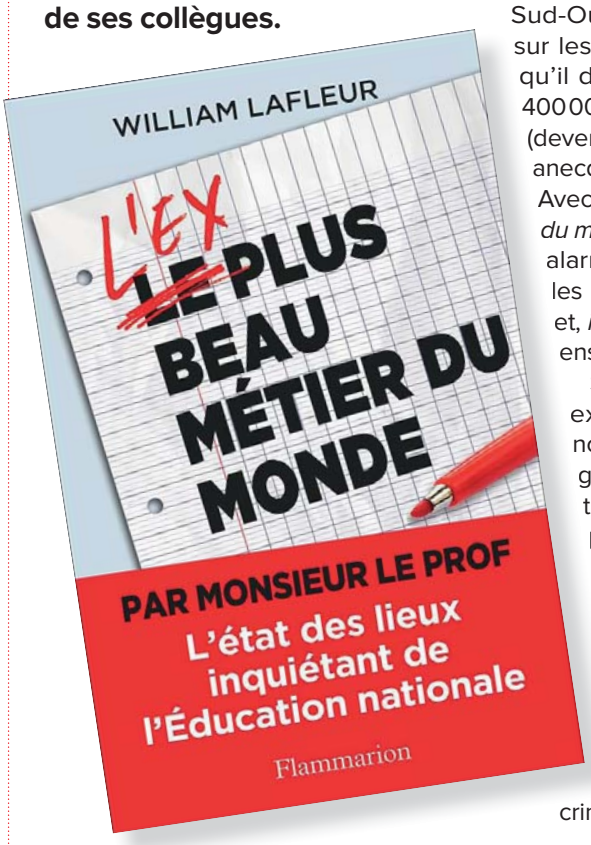

Monsieur le Prof a décidé de claquer la porte de l'Éducation nationale. Et de faire sans doute ce que de nombreux collègues lui envient : dénoncer l'environnement de travail qui est venu à bout de sa motivation. Monsieur le Prof est le pseudo grâce auquel William Lafleur, professeur d'anglais dans le Sud-Ouest, racontait son quotidien sur les réseaux sociaux… jusqu'à ce qu'il démissionne. Fort de plus de 400 000 followers sur le réseau Twitter (devenu X), il a décidé de passer des anecdotes en 280 signes à l'édition. Avec son livre *L'ex-plus beau métier du monde*, il dresse un état des lieux alarmant de l'école actuelle. Pour les élèves, pour les professionnels et, *in fine*, pour la société dans son ensemble.

Son constat s'appuie sur son expérience mais aussi sur les nombreux témoignages d'enseignants, de personnels de direction et de membres des équipes pédagogiques qui ont bien voulu répondre à son appel à témoin : des réformes qui s'enchaînent sans jamais prendre l'avis des profs, des décisions en période de crise annoncées par les médias plutôt que par la voie hiérarchique, des recherches d'économies à tout crin, la dévalorisation de la mission professorale (qu'il s'agisse d'en délaisser les salaires ou de lui imposer sans cesse de nouvelles contraintes)…

Plongée dans un univers sous forte contrainte

Cet ouvrage est aussi, pour qui ne connaît pas l'univers de l'Éducation nationale, une plongée dans le fonctionnement de ce géant de la fonction publique. Des règles de mutation à la gestion budgétaire des heures d'enseignement accordées à chaque établissement (la fameuse dotation horaire globale – DHG – à l'intérieur de laquelle les chefs d'établissement doivent répartir les heures de cours, de renforcement, de soutien aux devoirs…), en passant par les subtilités du devoir de réserve, les notations (des élèves) abusivement remontées par la hiérarchie, les heures supplémentaires obligatoires (et moins payées que les autres), ou encore les inspections désormais déguisées en « rendez-vous de carrière »… La plongée se termine sur les options difficiles de reconversion, dans ou hors l'Éducation nationale, et les moyens existants pour se mobiliser de l'intérieur, avec en tête l'action syndicale.

Sandra Déraillot

« L'ex-plus beau métier du monde », William Lafleur, Flammarion, 444 pages, 22 euros.

Mémoire

D.R.

Jackie Tartuffo, une militante au grand cœur

La confédération a appris avec une immense tristesse le décès, à 68 ans, de notre camarade Jackie Tartuffo. Secrétaire générale du syndicat FO du Conseil général Haute-Corse/Collectivité de Corse de 1995 à 2020, elle a été secrétaire générale de l'union départementale de Haute-Corse de 2014 à juin 2019. À partir de 2020, Jackie était membre du bureau et de la commission exécutive de l'union départementale de Haute-Corse, ainsi que présidente des retraités de la Haute-Corse. Grande gueule et surtout très grand cœur, Jackie a toujours été au service des plus faibles et des plus démunis. La confédération salue une militante fidèle, énergique, dévouée à notre organisation syndicale et à la défense des salariés. Elle apporte à l'UD de la Haute-Corse, à tous ses camarades et à sa famille, toute son amitié et tout son soutien.

Corine Hamouda réussit à implanter FO chez Alten, géant de l'ingénierieet du conseil

Corine Hamouda, 54 ans, est assistante de gestion du personnel chez Alten SA, multinationale d'ingénierie et de conseil informatique, sur le site de Sophia Antipolis (Alpes-Maritimes). Lors des élections CSE de janvier dernier, elle a présenté une liste FO – une première dans l'entreprise – qui a remporté près de 20% des voix face à cinq autres organisations syndicales.

Avant d'entrer chez Alten SA, Corine Hamouda avait déjà fait *« un milliard de choses »*. Contrainte de renoncer à son désir de devenir coiffeuse en raison d'allergies aux produits, la jeune fille, née à Nice et qui a grandi dans l'arrière-pays cannois, s'oriente vers un BEP d'hôtesse d'accueil, puis enchaîne sur un bac puis un BTS d'assistante de direction bilingue en anglais. Mais sa vie professionnelle prend des chemins de traverse. Elle est d'abord assistante commerciale puis technico-commerciale chez Hygena Cuisine, et se spécialise durant seize ans dans la conception de cuisines équipées. Puis elle s'expatrie à l'île Maurice en 2011, où elle achète une compagnie, se lance dans l'import-export et devient grossiste pour des hôtels de luxe de l'océan Indien.

À son retour dans les Alpes-Maritimes, en 2015, la jeune maman repart de zéro. Recrutée par l'agence Pénélope, elle devient responsable des hôtesses d'accueil pour l'ouverture d'un grand centre commercial de Cagnes-sur-Mer. *« Au bout de deux ans, on a perdu le contrat et j'ai été licenciée*, explique-t-elle. *Lorsque je suis allée dans les locaux d'Alten SA à Sophia Antipolis pour rendre mon ordinateur, je suis tombée à l'accueil sur une ancienne collègue de l'agence Pénélope et j'ai appris qu'un poste était vacant »*, relate-t-elle. Elle est réembauchée par Pénélope quelques semaines plus tard.

N'ayant aucune envie de résumer ses journées à faire uniquement de l'accueil, cette sportive grapille de nouvelles tâches, sympathise avec tout le monde, et se rend vite indispensable. À tel point qu'elle est nommée assistante des services généraux, puis assistante de gestion du personnel au service des ressources humaines, poste qu'elle occupe depuis bientôt deux ans. *« Nous sommes trois pour gérer le parcours de nos ingénieurs, pour la plupart étrangers, de leur entrée à leur sortie de l'entreprise »*, raconte-t-elle.

D.R.

Sur ses différents sites français, Alten SA emploie 6000 salariés, presque exclusivement des cadres. C'est l'une des plus grosses entreprises au sein de la branche BETIC (Syntec). Elle appartient au groupe Alten, implanté dans une trentaine de pays. Lorsqu'en novembre dernier, un collègue d'une autre entité du groupe lui propose d'aller négocier, au nom de FO, le protocole d'accord préélectoral en vue des élections professionnelles, elle se lance, malgré son manque total d'expérience syndicale.

Une liste montée en deux semaines

Encouragée par son entourage, elle décide dans la foulée de monter une liste FO face à cinq autres organisations syndicales. Elle active ses contacts et trouve une dizaine de candidats en deux semaines, essentiellement des cadres : consultants, chef de projet, chargée de mission carrières… Elle et son équipe se mobilisent ensuite pour faire voter un maximum de salariés. Et à l'heure des résultats, le 26 janvier, FO remporte 19,51% des voix, le seul siège de titulaire chez les non-cadres (66%) et trois sièges chez les cadres (15,67%). Le syndicat arrive en troisième position, à moins d'un point de la deuxième organisation.

Élue au CSE, Corine compte notamment se consacrer à la CSSCT et aux loisirs. Elle a aussi été nommée référente harcèlement. Elle souhaite se former rapidement pour mener ces nouvelles missions. Son objectif, porter la voix des salariés au niveau du siège et participer à la vie de l'entreprise de manière constructive pour faire bouger les choses. *« C'est un peu une prolongation de mon métier, à mon poste je défends déjà les consultants au quotidien »*, explique-t-elle. **Clarisse Josselin**

FO

SALAIRES, LOGEMENT ASSURANCE CHÔMAGE CONDITIONS DE TRAVAIL

SAISONNIERS

DÉFENDEZ VOTRE SALAIRE